

J'ai l'honneur et le plaisir de m'adresser à vous en ce jour mémorable pour notre Barreau qui a décidé avec l'USJ de signer cet accord de collaboration qui entre a en vigueur le 1^{er} Juin prochain.

- Pourquoi un accord sur la Médiation? Demanderons les uns...
- Pourquoi avec l'USJ? Dirons Les autres...

Et Bien ce sont 2 questions auxquelles j'essayerai de répondre Brièvement aujourd'hui.

Tout commença (si mes souvenirs sont bons) quand en 2002 un colloque fut organisé au barreau de Beyrouth avec l'IFOMENE (Institut de Formation à la Médiation et à la négociation rattaché à l'institut catholique de Paris)

Ce fut donc le 1^{er} "contacte", la première approche du Barreau avec la Médiation.

Les Années passèrent et plusieurs tentatives eurent lieu pour essayer d'introduire Les Modes alternatifs de règlement des conflits au sein du Barreau...

Pour moi, c'est bien des années plus tard que je découvris la médiation et cela après avoir participé à plusieurs séminaires et Forums Mondiaux de Médiation dans le cadre de l'U.I.A.

Je me suis alors dit qu'avec la complexité et la lenteur de la procédure et le nombre de plus en plus croissant des procès cela pouvait constituer une solution aux problèmes que nous confrontions.

Et pourquoi pas un centre de Médiation au sein du Barreau? Me demandais-je?

Je m'adresse à Madame Le Bâtonnier Amal Haddad qui adopte et appui l'idée et forme sans tarder un comité pour étudier l'affaire...

Après plusieurs Réunions les choses avançaient (peut être lentement) mais surement.

Les mois passèrent et le mandat du Bâtonnier Haddad ayant touché à sa fin, c'est le Bâtonnier Me. Nouhad Jabre qui prit la décision avec les membres du conseil de l'ordre de signer cet accord après l'avoir minutieusement étudié, révisé et amendé.

Cet accord est alors le fruit de plusieurs années d'études et de concertations et constitue un choix stratégique pour notre Barreau.

La Médiation Mesdames et Messieurs bien que matière récente à l'U.S.J. et malgré le jeune âge du C.P.M. n'est pas du tout étrangère à notre société Libanaise...

Il nous suffit de nous rappeler des Cheikh El Soleh et du rôle qu'ils jouaient dans nos villes et villages pour comprendre l'esprit de la Médiation sans toutefois oublier que presque toutes les sciences sont à présent utilisées pour enseigner La Médiation et que des techniques Modernes ont été élaborées pour la formation des Médiateurs.

Ces médiateurs qui auront à prendre en charge des médiations Familiales, sociales, commerciales, politiques ou autres n'ont pas droit à l'ERREUR!!

Car non seulement toute erreur pourra être fatale pour les parties mais surtout elle portera atteinte à l'image même des Médiateurs et de la Médiation elle-même.

C'est pourquoi une Formation sérieuse est requise que les séminaires de formation continue, la pratique et l'expérience viendront consolider.

Cette formation nous au Barreau de Beyrouth avons choisi qu'elle se fasse avec votre Honorable Université Révérend père Recteur, car bien qu'apparemment souple elle est extrêmement sérieuse et ne manque pas de difficultés...

Présence obligatoire, Fiche de lecture, mémoire, épreuve orale etc.... donc obligatoirement des Médiateurs d'un très Haut Niveau et c'est ce que nous cherchons!!!

Je voudrais à présent remercier messieurs les anciens Bâtonniers qui ont contribué à promouvoir la Médiation (et parmi eux les Bâtonniers R. Chedid, Ramzi Joreij et Amal Haddad.) ainsi que mes confrères Avocats membres du Barreau et du C.P.M. pour tous leurs efforts, et je leurs dis que le véritable travail de la "cellule" ne vient que de commencer et que du pain sur la planche on en aura!

Et je profite de cette occasion pour me réjouir de constater qu'une fois encore le Barreau de Beyrouth remplit pleinement son rôle en ouvrant aux avocats (en signant le présent accord) de nouveaux horizons à l'intérieur du pays cette fois.

Ce qui leur donne une nouvelle lueur d'espoir et cela dans une phase qui s'annonce du moins qu'on puisse dire très "Délicate".

Permettez moi toutefois de rassurer tous mes confrères "Septiques", que le rôle de l'avocat est préservé dans la Médiation, que ce soit en tant que Médiateur ou en tant que conseiller juridique des parties, et cela avec la théorie du rôle de l'avocat qui a été adoptée lors du forum international des centres de Médiation Le 27 Janvier 2012 à Lisbonne au Portugal grâce à notre confrère Me. Georges Feghali qui fut le Farouche partisan de ladite théorie.

J'aimerais aussi m'adresser à vous messieurs les Honorables Magistrats pour attirer votre attention qu'au cas où la Médiation Judiciaire et/ou conventionnelle est adoptée, 60 à 70 % des différends seront réglés et vous aurez à traiter puis à trancher 60 à 70 % de dossiers en moins avec toutes les bonnes répercussions que cela aura sur la "Bonne Marche de la Justice".

Mais tout cela pourra désormais se concrétiser que si " l'avant-projet de Loi sur La Médiation "Mixte" présenté le 1er Juin 2009 au parlement est adopté."

C'est pourquoi nous avons besoin de l'appui des députés (les Avocats surtout) et de l'appui du Ministre de la justice.

Enfin et avant de terminer, je voudrais profiter de la présence des Acteurs du Monde Judiciaire au Liban ainsi que des responsables de l'U.S.J. pour lancer un Défi (un challenge) qui n'est autre que celui de faire du Liban dans les années prochaines le premier centre de Médiations du Moyen Orient.

Mabrouk pour l'accord de collaboration

Vive l'U.S.J.

Vive le Barreau de Beyrouth

Et Merci